

# **URGENCE A RÉAGIR!**

#### LA CASSE PROGRAMMÉE DES MJC, DE LEURS FÉDÉRATIONS ET DE NOS EMPLOIS!

La société civile devait être une priorité du quinquennat, le président de la République annonçait même dans sa campagne la création d'un « accélérateur d'associations ». Personne n'avait deviné qu'en trois mois, il s'agissait de les faire disparaître ou de les museler, en leur retirant un par un les moyens de fonctionner.

Déjà éprouvées par la baisse des aides de l'État et des subventions aux collectivités sous l'éee Hollande, les MJC et leurs Fédérations vont subir de plein fouet une série de mesures drastiques dont elles risquent de ne pas se relever.

Citons la baisse des dotations régionales et aux collectivités locales, la fin de la réserve parlementaire, la diminution des contrats aidés, la diminution des crédits d'État affectés aux contrats de ville, la remise en cause de la réforme des rythmes scolaires, et sûrement la baisse des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)... Rien que ça !!!

Après la liquidation de la FRMJC

Khône-Alpes, la FRMJC Île-de-France est en période d'observation dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire, et la FFMJC, également en redressement judicisire, connaît des difficultés de trésoccrie importantes, confrontée à rembourser une dette qui pèse louedement sur son équilibre budgétaire. Les MIC d'Aubagne et de Sens ont subi de violentes attaques, pour finir par dispa-

L'absence de ministère de la Jeunesse, de la Vie Associative et de l'Education populaire est un choix politique voulu afin de détruire ce qui fait sens dans une action collective engagée autour de valeurs émancipatrices et citoyennes. Il s'agit de réduire à une offre de service l'action des MJC pour libéraliser tout ce secteur et le confier à des opérateurs privés.

E. Macron disait pendant la campagne : Mon objectif, c'est devantage de prise en compte des destins individuels que des destins collectifs. •

Sil y a danger, à la CGT nous ne sommes pas résignés et lors de nos



cation nationale, nous avons alerté sur les conséquences des mesures prises par le gouvernement Macron.

De même, les MJC et leurs Fédérations doivent s'unir pour dénoncer la politique libérale qui s'engage contre nos associations d'Éducation populaire, en interpellant notamment leurs élus sur leurs territoires. il faut réclamer un moratoire d'urgence pour préserver les emplois aidés en sachant qu'il est nécessaire de revenir à des financements d'Etat pérennes garantissant l'indépendance des acteurs associatifs.

Il y a urgence sous peine de disparaître



#### LOI TRAVAIL

# UNE LOI DICTÉE PAR LE MEDEF AU PROFIT DES GRANDS PATRONS !



Que personne ne soit dupe, la loi travail ne créera aucun emploi ! Par contre, elle permettra de licencier plus facilement et de faire encore plus de profit sur le dos des salariés.

Cette réforme par ordonnance est un passage en force du gouvernement Macron pour éviter un débat démocratique au parlement, qui s'est vu obligé de l'adopter dans son intégralité.

Adopté en décembre 1910 sous l'impulsion du ministre socialiste du Travail René Viviani, le Code du travail est le fruit de plus d'un siècle de bras de fer entre patrons et salariés.

« La liberté de penser s'arrête là où commence le Code du travail. », avait déclaré la patronne du MEDEF, Laurence Parisot, en 2006.

Aujourd'hui les ordonnances l'ont réformé sur plusieurs points :

#### Une loi pour faciliter les licenciements

Les indemnités prud'homales seront plafonnées et diminuées, les délais de contestation d'un licenciement seront réduits, et la procédure de licenciement économique facilitée. Les « CDI de chantier » seront étendus à toutes les branches, la loi ne les encadrant pas, et le licenciement ne sera pas contestable.

#### Une loi pour fusionner et museler les Instances Représentatives du Personnel

Un « comité social et économique » est créé pour regrouper CE, DP et CHSCT. Les moyens financiers diminuent, l'employeur n'ayant plus à financer le CHSCT pour les formations, qui devront être prises sur le budget de fonctionnement du CE. C'est une volonté claire d'affaiblir les CHSCT, certaines expertises n'étant plus prises en charge en totalité par l'employeur.

#### Une loi pour contourner les syndicats

C'est l'inversion de la hiérarchie des normes. L'accord d'entreprise primera sur l'accord de branche. Un patron pourra proposer à des salariés de choisir entre le licenciement ou la baisse des salaires, sans les délégués syndicaux dans les entreprises de moins de 50 salariés, ou par référendum dans celles de moins de 11 salariés.

Les ordonnances, c'est aussi la suppression des cotisations sociales. C'est une véritable contre-révolution sociale contre un système qui est né du Conseil national de la Résistance. La protection sociale dans notre pays est liée au contrat de travail et à la feuille de paye. Les cotisations que nous payons sont fléchées (vieillesse, retraite...). Avec l'augmentation de la CSG, l'argent sera affecté à la discrétion des pouvoirs publics. A terme, c'est la suppression de la Sécurité sociale, de l'assurance chômage, de la retraite, et nous devrons nous assurer individuellement. Monsieur Macron, ne nous faites pas croire que nous allons gagner plus!

# TRAVAILLER PLUS... GAGNER MOINS... CE SERA LA RÈGLE DE DEMAIN !!!



# L'UG FERC-CGT REÇUE À MATIGNON ET AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Une délégation de la FERC-CGT s'est rendue à Matignon le 28 septembre dernier afin de rencontrer M. Daniel Zielinski, chargé, au cabinet du Premier ministre, des questions de jeunesse et de vie associative. Le 3 octobre, M. Blanquer, ministre de l'Education nationale, a répondu, à son tour, à notre sollicitation. L'UG FERC-CGT des personnels des MJC était présente aux deux rendez-vous.

Nous avons affirmé que, pour nous, l'Education populaire reste un outil essentiel d'émancipation et de démocratie. Dans une société fragmentée et cloisonnée par une fracture sociale qui s'approfondit, le vivre-ensemble passe par une autre répartition des richesses, et par un développement du lien social. L'histoire de la CGT et du développement de l'Education populaire se conjuguent, c'est un axe fort de notre orientation.

Les aspirations à mieux vivre passent par la maîtrise du temps (congés, semaine de travail...) et par l'ambition de permettre à tous les jeunes et à toutes les familles de trouver des lieux de constructions de projets collectifs.

Cela demande à la fois un outil public impulsant et finançant ces politiques, et un mouvement associatif fort. Les conditions actuelles, la crise globale de nos sociétés, appellent une clarification des objectifs et des valeurs (notamment la laïcité), un investissement public et une professionnalisation des acteurs.

L'état des lieux est préoccupant à tous égards. L'annonce récente sur les emplois aidés dans le secteur de l'Education populaire arrive dans un moment d'extrême affaiblissement des acteurs, beaucoup risquent de disparaître.

Nous avons rappelé notre attachement à un pôle éducatif qui ne peut être dilué dans les missions du ministère de l'Education nationale : l'Education populaire exige en soi une orientation, un pilotage et des financements propres et identifiés. Il faut garantir l'indépendance et la pérennité des acteurs : associations, fédérations... Revenir à des politiques de crédits récurrents et décider d'un moratoire d'urgence pour préserver les emplois aidés tant que des financements pérennes de l'Etat ne sont pas rétablis.

En plus de la fin des emplois aidés, les associations et leurs fédérations voient disparaître des financements locaux par la baisse des budgets des collectivités, et aussi parfois par la suppression des réserves parlementaires. La baisse des financements des contrats Politique de la Ville ou ceux qui avaient été alloués à la réforme du temps scolaire créent également des déséquilibres qui aboutissent à des licenciements voire à des redressements ou liquidations judiciaires, à l'exemple de la Fédération Ile-de-France des MJC... Mais, hélas, de nombreux autres exemples témoignent de la fragilité du secteur.

La territorialisation et la gestion de fait sont un risque, tout comme les politiques d'appels à projets - ou pire encore, d'appels d'offre - qui ne sont faits que pour mettre en concurrence les associations voire des entreprises lucratives : c'est facteur de dumping social et d'affaiblissement des projets éducatifs.

Pourtant l'existence de ce secteur est essentielle pour développer du lien social, de véritables politiques de préventions.

Il faut sortir des politiques d'affichage autour d'opérations comme les « fabriques d'initiatives citoyennes » qui sont au cœur du projet global de nos associations : c'est bien un financement global basé sur l'utilité sociale de nos missions qu'il faut retrouver. La situation de la FRMJC Ile-de-France a été largement évoquée dans nos débats, avec la nécessité de l'intervention de l'Etat.

#### Intervention du conseiller jeunesse et vie associative auprès du Premier ministre

Principalement sollicité sur la situation de la FRMJC Ile-de-France, il a été attentif aux difficultés de cette fédération et interviendra auprès du ministre de l'Education pour qu'il se saisisse de ce dossier.

#### Intervention du ministre

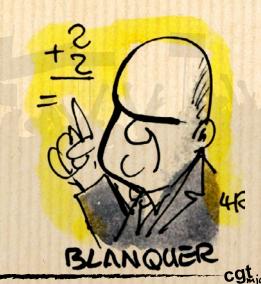
Encore dans une phase d'écoute, il comprend le malaise des acteurs et des personnels que la CGT a exposé. Il y aura avant la fin de l'année civile un discours sur les questions de la jeunesse qui précisera les orientations.

Il souhaite que soit donné plus de visibilité et de cohérence à l'ensemble des politiques publiques dans ce domaine. La complexité des systèmes actuels (y compris le jargon et les sigles), rendent incompréhensibles ces politiques pour le public.

Il souhaite que tous les acteurs de l'Etat, dans les domaines de l'Education, de la Jeunesse, de la Culture et du Sport, travaillent à donner une cohérence plus forte aux actions en direction de la jeunesse.

Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) sera saisi pour ouvrir une réflexion sur les questions liées au vécu des enfants et des jeunes (questions liées au temps de vie, à l'espace... En prenant en compte les problématiques de santé, d'apprentissage, de loisirs...)

L'UG-CGT continuera d'entretenir un dialogue avec les instances ministérielles, d'apporter son soutien au redressement de la FRMJC lle-de-France, et de faire connaître les difficultés des associations d'Education populaire.



# LA CGT DANS LA NÉGOCIATION SUR LA CONVENTION COLLECTIVE

#### UNE AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT DUREMENT GAGNÉE

A l'occasion de la commission paritaire nationale du 2 mars 2017, la CGT avait demandé que l'évolution des salaires soit inscrite à l'ordre du jour. La CGT a introduit les débats en demandant que la valeur du point soit portée à 6,20 €. Après de longs échanges, les partenaires sociaux sont arrivés à un accord avec une augmentation à 6,09 € au premier septembre 2017 et 6,14 € au premier janvier 2018. Pour la CGT, cette augmentation reste insuffisante. Elle est cependant le fruit de la pugnacité de ses représentants pour exiger des salaires corrects. Le CNEA, chambre patronale des employeurs, se réfugie de plus en plus systématiquement derrière une « conjoncture difficile » pour freiner ces augmentations. Le CNEA est adhérente de l'Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (UDES) qui, comme le MEDEF, a déclaré dans un communiqué que la loi travail XXL « allait dans le bon sens ». Lors de la commission du 20 septembre, le CNEA a souhaité revenir sur l'avenant 150 qui fixe le cadre dérogatoire sur le temps partiel dans la branche et ne pas appliquer les mesures fixées pour 2018. La CGT - qui n'avait pas signé cet accord - a dénoncé la précarité des salariés à temps partiel dans la branche de l'animation et continuera à faire des propositions qui visent à ce que chacun puisse vivre décemment de son travail dans l'animation.



# 23<sup>èME</sup> CONGRÈS DE BLA L'UG MOBILISÉE PO DES MJC ET DE LE

Le 23<sup>ème</sup> congrès de l'Union Générale des personnels des MJC et de leurs fédérations s'est tenu le 13,14 et 15 mars 2017 à Blanquefort. Une trentaine de délégués issus des MJC, des Fédérations Confédérées, de la FFMJC, et du syndicat des retraités ont participé aux trois jours de travaux.

Chantal Pichot, chargée de mission sur le secteur associatif de la FERC-CGT a assisté à l'ensemble des travaux en apportant un regard extérieur à nos débats, et le point de vue de la FERC.

Thierry Chaussoy, Président de la FRMJC Aquitaine, a participé aux débats sur les thèmes développés le mardi.

Les bonnes conditions matérielles d'organisation de ce congrès grâce à l'excellent accueil de l'ABC et de nos camarades sur place ont facilité la qualité des échanges et des travaux.

Les rapports introductif et d'activité présentés par le secrétaire général de l'UG, Jean-Pierre Languil, ont permis de constater les difficultés importantes que rencontrent les MJC et l'Etat de délabrement de la plupart de leurs fédérations, préoccupées par la baisse des financements de l'état. Au sein de la FFMJC, les attaques permanentes - voire la discrimination -, contre notre syndicat, ont été évoquées. Dans ce cadre, les difficultés liées au maintien du poste de permanent de notre UG ont compliqué l'exercice de notre activité syndicale.

Ces rapports ont été suivis de nombreuses interventions sur la nécessité de construire la lutte, la résistance, de développer la syndicalisation, et de revendiquer auprès de l'Etat des financements publics. Le secteur d'activité des MIC est confronté à la marchandisation, et les subventions ne sont liées qu'à des dispositifs publics. Les MJC n'ont plus de moyens pour développer leur essence, leur projet d'Éducation populaire. Cette difficulté est renforcée par des fédérations incapables d'avoir un discours politique, et cherchant principalement à s'adapter. Les nouveaux statuts de la FFMJC vont servir à museler les MJC et à transformer la Fédération française en un mouvement, un système vertical où les directives viennent d'en-haut. Il est apparu nécessaire d'accueillir les nouveaux collègues et de les informer sur la convention collective, le taux moyen...

Le rapport financier présenté par le trésorier, Didier Brun, a été adopté à l'unanimité et a permis de constater la bonne santé financière de l'Union Générale. Cependant les fonds du paritarisme sont en baisse et des solutions devront être trouvées pour

#### NQUEFORT

## UR LA DÉFENSE DE TOUS LES SALARIÉS URS FÉDERATIONS

maintenir l'équilibre budgétaire au cours des prochaines années.

Thème de réflexion n°1 : « Quelle perspective pour un projet d'éducation populaire des MJC de France rassemblées ? Quelle initiative l'UG FERC-CGT doit-elle prendre dans cette dynamique ? »

Max Leguem et François Chastain ont introduit ce thème en évoquant la situation de la FRMJC Ile-de-France dans une procédure de cessation de paiement avec demande de mise en redressement judiciaire. De 131 postes en 2001 cette fédération n'en compte plus que 52.

Les discussions ont porté sur la nécessité que l'Union des MJC de France soit revendiquée par les MJC. La réforme des statuts de la FFMJC ne va pas dans le bon sens et les MJC doivent se saisir de cette question. Le congrès de la FFMJC en 2018 doit être celui de toutes les MJC. Les questions d'un corps national de directeurs comme seule alternative pour préserver l'emploi national, d'une véritable formation de directeurs, et de la création d'un référentiel métier, ont aussi été abordées.

Thème de réflexion n°2 : « Construire ensemble un syndicalisme qui réponde aux préoccupations des personnels des MJC et de leurs fé-

dérations - Se mobiliser autour de revendications prioritaires. » a été présenté par Mariejo Lerouzic et Gérard André.

Dans un contexte d'attaques permanentes, de recul des droits des salariés, de durcissement des conditions de travail - voire de souffrance -, il y a nécessité et urgence à revenir aux fondamentaux de notre syndicalisme afin de défendre tous les personnels. Pour cela, la Commission Administrative Nationale (CAN) de l'UG doit établir des priorités. La formation syndicale est indispensable pour donner aux personnels les outils pour se défendre. Une communication régulière en direction de tous les syndiqués doit permettre de rassembler les professionnels autour de luttes communes et essentielles pour l'avenir de notre

#### La plateforme revendicative :

Le dernier jour du congrès a été consacré à la plateforme revendicative, et ce temps d'échange a été mené par Jean-Jacques Heurtel et Jean-Marc Dumas. Ce travail collectif a permis de définir les priorités suivantes :

L'UG FERC-CGT des personnels des MJC et de leurs fédérations mettra tout en œuvre pour que les règles collectives de fonctionnement (statuts, convention collective de l'animation,

convention collective de 1972, accords d'entreprise...) des MJC et de leurs fédérations, soient respectées, et pour :

- Elaborer un diagnostic clinique des effets du plan de redressement, appliqué depuis le jugement de 2013, au sein de la FFMIC.
- Exiger le respect de nos règles institutionnelles en mettant en œuvre des actions qui permettront la conscientisation des acteurs de l'Education populaire au sein des MJC, concernant nos règles historiques de fonctionnement. Ces actions pourront prendre la forme de stages syndicaux, d'intervention dans la formation initiale...
- Défendre l'intérêt de tous les salariés des MJC et des fédérations, en combattant notamment les discriminations syndicales au sein de la FFMJC comme partout où cette discrimination se développe.
- Exiger le retrait de la loi « travail ».
- Exiger de l'Etat les moyens nécessaires au développement des MJC en rétablissant les subventions de fonctionnement.

De plus, deux motions ont été adoptées par l'ensemble des congressistes : une motion de soutien aux salariés des MJC d'Ile-de-France et de leur fédération, et une motion de soutien à la MJC de Sens, à ses personnels et à ses bénévoles.



Le 23ème congrès de l'UG FERC-CGT à Blanquefort

# MJC LA FABRIQUE À SENS LE POT DE FER CONTRE LE POT DE TERRE

La MJC La Fabrique de Sens a accueilli l'assemblée générale de la FFMJC les 3 et 4 juin dernier. C'était l'occasion pour l'UG FERC-CGT d'exprimer son soutien aux adhérents et aux salariés qui se sont vus expulsés de leurs locaux le 10 juillet.

L'UG FERC-CGT a rencontré les salariés et leur a renouvelé son soutien dans les difficultés qu'ils connaissent dans la défense de leur outil de travail et de leurs emplois, après que notre union générale se soit mobilisée, dès son congrès en mars dernier, en adoptant à l'unanimité une motion de soutien.

Car le maire de Sens, Mme Marie-Louise Fort, a, non seulement récupéré les locaux, mais, de plus, cessé de subventionner l'association.

« Nous étions en période de renouvellement de notre convention d'objectif pluriannuelle, et rien ne laissait augurer d'une telle décision, les relations étaient bonnes », nous explique Yannick Grimaud, le directeur associatif de la MJC. « Pourtant, à notre grande surprise, ce dialogue s'est rompu

après qu'en octobre 2016, le maire ait fait connaître par voie de presse son intention de municipaliser, à marche forcée, nos activités, et de reprendre les locaux. »

S'ensuivent des mois de résistance et de lutte, dont des procédures juridiques, parfois victorieuses mais parfois moins. L'association reçoit le soutien de son millier d'adhérents, de Nicole Ferroni, et bénéficie d'une très bonne couverture médiatique... Mais le maire n'a jamais changé de posi-

Où en sommes-nous aujourd'hui? Alors que la ville n'avait jamais exposé de projet, elle a transféré ses écoles municipales de Musique, de Danse et de Théâtre dans les locaux de La Fabrique.

L'association a donc dû prononcer le licenciement des 8 permanents de la structure. Quel gâchis!

Yannick et certains d'entre eux portent désormais bénévolement un projet à l'échelle de la communauté d'agglomération du Grand Sénonnais, et non



sans succès. « La commune limitrophe de Saint-Clément nous a accueillis, en urgence, dans les locaux d'un ancien centre de loisirs. Quatre autres communes du territoire accueillent nos autres activités, de théâtre et de création. Nous espérons que le transfert de compétence du domaine culturel à la communauté d'agglomération permettra, à terme, une gestion pérenne de nos activités, qui touchent d'ores et déjà tous les habitants de la communauté », explique Yannick.

Car le projet de restructuration, qui reçoit le soutien de la CAF et qui pourrait prendre la forme d'un agrément en Espace de Vie Sociale ou en Centre Social, prendra du temps.

« Ce qui est formidable dans cette adversité, c'est l'engagement exprimé par notre millier d'adbérents, et en particulier d'un 'noyau dur" d'une centaine de bénévoles présents sur le territoire, qui se sont mobilisés pour la pérennité de notre projet d'Education populaire. Ils sont devenus de véritables militants. Ils ont fait la démonstration qu'une MJC est un lieu de débat collectif, d'expression citoyenne et de lutte, et non de simple consommation d'activités, à la différence du projet municipal de la commune de Sens. En ce sens, cette expérience éprouvante se révèle bumainement particulièrement enrichissante. »

Le 1er juillet a eu lieu une dernière manifestation conviviale et festive en présence de Nicole Ferroni. Vous pouvez toujours exprimer votre soutien à l'association par e-mail:

soutien.mjc.sens@ffmjc.org ou la suivre sur Facebook: facebook.com/MJClafabrique89



### RÉFORME DES STATUTS DE LA FFMJC

#### UN DÉNI DE DEMOCRATIE!

Une assemblée générale extraordinaire était convoquée le dimanche 4 juin afin d'examiner la réforme statutaire de la Fédération Française des MJC.

La veille, en clôture de l'assemblée générale ordinaire, le bureau de l'assemblée avait indiqué qu'il ne s'agirait pas de débattre de cette réforme, les débats ayant déjà eu lieu depuis deux ans dans le cadre des travaux préparatoires!

En revanche, il se proposait de recueillir d'éventuels amendements à transmettre au plus vite.

Le dimanche matin, dès l'ouverture de l'instance, tout débat sur ces amendements est d'emblée écarté. Il est proposé de donner la parole aux rapporteurs de ces amendements, trois minutes maximum par amendement, puis de voter « en bloc », sur le texte et chacun de ces amendements.

Mais, à notre grande surprise, le bureau indique que le Conseil d'administration de la fédération, après avoir entendu chaque rapporteur défendre son amendement, s'il ne permettait aucun débat, exprimerait son avis sur chacun d'eux.

Il s'agit ni plus ni moins d'une attitude totalitaire du bureau de la FFMJC ! En effet, à aucun moment le CA de la fédération ne s'est réuni pour étudier les amendements et porter un avis sur eux! Le président et le vice-président se substituent donc, en force, au Conseil d'administration!



Et, au mépris du plus simple débat, s'autorisent à s'exprimer seuls sur ces amendements.

L'assemblée n'est pas dupe de la manœuvre et demande, pour le moins, à pouvoir voter, après l'adoption des amendements, sur le texte consolidé,

Le bureau de l'assemblée résiste, mais devant le tollé général, se résout à accepter ce protocole.

#### LOCAUX DU COMITÉ D'ENTREPRISE DE LA FFMJC L'ACTE DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ENFIN SIGNÉ !

En 2007, le Comité Central d'Entreprise de la FFMJC devenait Comité National d'Entreprise par disparition des Comités Régionaux d'Etablissements. Depuis cette date, les mandataires liquidateurs nommés par la majorité CGT de l'époque se heurtaient à de nombreuses difficultés pour accomplir leur tâche. Dans un premier temps, ils n'arrivaient pas à obtenir la dévolution des CE Méditerranée et Normandie, indispensables pour clore les comptes. Le CE Méditerranée à majorité SUD CFDT refusait de rendre ses comptes et le CE Normandie avait pour Président le Délégué Général Gilles Lebail ce qui explique cela. Après une longue période où chacun était afféré au redressement judiciaire de la FFMJC, les mandataires liquidateurs apprenaient du notaire chargé du dossier que la délibération cadrant leur mission ne les autorisait pas à signer l'acte de transfert. Ils essayaient alors de faire convoquer par l'employeur un Comité Central d'Entreprise pour régulariser la situation. Ce dernier s'y refusait avec obstination contraignant les mandataires liquidateurs à saisir, sur leurs deniers propres, en référé le tribunal de grande instance de Paris pour obtenir l'autorisation de signer. Le 26 mai 2017, le tribunal les y autorisait et les mandataires pre-

naient rendez vous le 3 juillet avec le notaire.

Mais les mandataires liquidateurs ont engagé personnellement près de 5 000 € afin de clore ce dossier car ils avaient déjà transféré les fonds du CCE sur les comptes du CNE. L'UG-CGT estime qu'il est illégitime de leur laisser supporter cette dépense, puisqu'ils intervenaient bien dans l'intérêt du Comité d'Entreprise. Mais la majorité actuelle du CNE ne l'entend pas de cette oreille, répondant à notre demande par un rire méprisant en réunion de CNE.

Il est aussi important de rappeler l'histoire...

L'origine des locaux du passage Verdeau remonte à la signature de la convention FFMJC-FRMJC le 12 février 1972 par Claude Dade Brenjot pour la CGT et Paul Jargot pour la FFMJC et les FRMJC. L'article 47 de cette convention dit que la FFMJC et les FRMJC admettent le principe de la création d'un fonds social par affectation de 1% de la masse salariale. Cependant les dirigeants de la FFMJC font la sourde oreille pour débloquer ce fonds et créer le comité d'entreprise. L'UG CGT engage une action en justice en 1975 qu'elle gagnera et la FFMJC est obligée de payer les arriérés. La somme est importante. La CFDT propose d'acheter des électrophones pour chaque directeur. La CGT décide plutôt d'acheter les locaux du passage Verdeau, ce qui est fait le 27 juillet 1976, pour une somme modique à l'époque, cette adresse n'étant pas aussi cotée qu'elle l'est aujourd'hui. Ce lieu a permis pendant 40 ans au CE d'exercer ses prérogatives, aux syndicats de se réunir et de travailler, aux personnels d'y tenir des assemblées, de se former. C'est un lieu historique d'Éducation populaire qui appartient à tous les personnels des fédérations. Pour l'anecdote, que resterait-il aujourd'hui des électrophones, si la CGT avait fait le choix de la CFDT?



Le passage Verdeau à Paris et, à droite, les locaux du CNE

#### IL COURT TOUJOURS! ...L'EX DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE LA FFMJC

Mais où est passé Gilles Lebail, ancien Délégué Général de la FFMJC ? Selon le Président de la FFMJC, il est introuvable. Dommage, car il a été condamné pour avoir détourné plus de 80 000 €, et cet argent qu'il doit à la FFMJC contribuerait à renflouer la trésorerie. Si sur internet, il est facile de le suivre d'Edimbourg à Etretat en passant par le Pays Basque où il habite, il est possible aussi de le retrouver sur les champs de courses s'adonnant à sa nouvelle passion... Le cheval, en compagnie de Thierry Lhermitte.

l'UG FERC-CGT souhaiterait quand même connaître les démarches réelles engagées par la FFMJC pour

qu'il rembourse cette dette.

# LA FRMJC ÎLE-DE-FRANCE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE LE SECRÉTAIRE DU SYNDICAT FERC-CGT DE CETTE FÉDÉRATION FAIT LE POINT

Depuis le 24 Mai dernier la Fédération Régionale des MJC d'Ile-de-France est officiellement en procédure de redressement judiciaire et risque la liquidation. Un an après la Fédération Rhône-Alpes, plus grande Fédération régionale de la Confédération des MJC de France, c'est l'Ile-de-France qui risque de disparaître.

Max Leguem, secrétaire du syndicat : « Le premier constat pour nous, syndicat FERC-CGT des salariés de la FRMJC Ile-de-France, est de mesurer l'erreur bistorique de ceux qui, il y a 25 ans, faisaient le choix de la scission et de l'autonomie. Loin de leur avoir apporté une quelconque prospérité, ce choix ne leur aura amené qu'une rupture

de solidarité, de l'isolement, de la perte de forces vives et, à l'arrivée, encore plus de précarité.

Et cela n'est pas terminé. Qu'on se le dise, malgré les silences de la CMJCF, après nous, ce sera le tour de PICARDIE-NORMANDIE puis de CHAMPAGNE-ARDENNES et tout cela sans qu'aucun système de solidarité ou d'entraide inter-Fédérations n'ait réussi à voir le jour.

Dans notre problématique en Ilede-France, nous avons axé nos actions sur deux fronts:

- Défendre l'outil de travail, l'emploi et les intérêts des salarié(e)s.
- Jouer notre rôle de syndicat Co-gestionnaire pour aider

le Conseil d'Administration Fédéral à élaborer une stratégie et un plan de redressement.

C'est pourquoi nous avons signé un accord d'entreprise sur la mise en œuvre d'un plan de départs volontaires qui évite les « licenciements secs ». Ce plan a été

accepté par le juge du Tribunal de Grande Instance de Bobigny le 17 octobre.

C'est aussi pourquoi nous avons appelé les salariés à se mobiliser pour élaborer le projet permettant de sortir du redressement.

Une nouvelle audience du TGI, le 17 novembre prochain, devrait prolonger la période d'observation de 6 mois. C'est le 26 mai 2018 que tout devrait se jouer. Outre l'équilibre financier, il faudra en effet que la FRMJC Ile-de-France soit en mesure de prouver qu'elle est capable de rembourser ses dettes.

C'est à cette fin que notre syndicat a réussi à ouvrir la porte à une négociation avec le cabinet du Premier ministre afin d'obtenir, comme pour la FFMJC, un effacement d'une partie de notre dette sociale.

Dans cette période triste et compliquée nous voulons dire combien nous avons pu compter à chaque instant sur tous nos camarades de la CGT de l'UG, y compris nos camarades retraités. Au moins pour nous, la fraternité syndicale n'est pas un vain mot. »



# SYNDICAT DES RETRAITÉS MJC JOURNÉE D'ÉTUDE MERCREDI 29 NOVEMBRE 2017

Cette journée d'étude, ouverte aux retraités MJC et aux futurs jeunes retraités, portera sur la continuité syndicale et les initiatives que pourraient prendre les retraités MJC, avec la CGT, pour faire échec à la politique gouvernementale, s'agissant de la défense des retraités, des salariés et de leur pouvoir d'achat bien sûr, mais s'agissant aussi de la défense des MJC et de leur projet d'Éducation populaire, aujourd'hui plus que jamais menacés.

#### I - Les résistances, les luttes et les initiatives à mener, avec et dans la CGT, pour faire échec à la politique du Président et de sa majorité.

Le gouvernement Macron-Philippe veut continuer, par ordonnance, la casse du Code du travail, cherchant à opposer les jeunes aux retraités, pour mettre à bas les conquêtes sociales. En quelques mois les coups portés contre les retraités n'ont jamais été aussi violents : nouvelles dégradations de leur pouvoir d'achat, remise en cause du système des retraites par répartition, du financement de la Sécurité Sociale par les cotisations, hausse de la CSG, réduction de l'APL...

# II - Les MJC, leur projet d'Éducation populaire, subissent les attaques les plus violentes de leur Histoire.

Les MJC sont nées du besoin de la population de créer des lieux d'Éducation populaire porteurs de solidarité, de citoyenneté, de culture. La singularité du projet des MJC et des valeurs dont il est porteur, a été, depuis l'origine, soumise aux attaques des pouvoirs, en vue de l'instrumentaliser. C'est encore plus violent aujourd'hui où elles sont anéanties ou sommées d'être des lieux «rentables» de prestations, de commercialisation d'activités. Face au Pouvoir, aux directions fédérales le plus souvent complices ou soumises, la CGT a, tout au long de notre longue his-

toire, lutté contre ces tentatives, scissions et dérives, associant toujours le projet d'Éducation populaire à la défenses des intérêts des personnels, à la conquête de nouveaux droits, au développement des MJC.

#### III - La continuité pour les retraités d'adhésion à la CGT dans leur structure de l'action syndicale.

A l'heure de la bombe démographique que constitue le volume des retraités dans la

population, force est de constater que la continuité syndicale CGT actifs/retraités est en panne, dans le secteur public comme dans le secteur privé (cf 11ème congrès de l'Union Confédérale des Retraités en 2017). Aujourd'hui, moins d'un adhérent sur deux reste syndiqué à la CGT une fois à la retraite. Sur 15 millions de retraités, 100 000 sont adhérents à la CGT.

Les enjeux sont pourtant de taille. Il y a encore un demi-siècle, les retraités représentaient un élément très partiel de la société, dans 20 ans nous représenterons 1/3 de la population. Ce boom démographique doit nous conduire à réfléchir sur la place des retraités dans la société aujourd'hui. Quelle activité revendicative doit en découler pour répondre aux aspirations du plus grand nombre ? Il est nécessaire de repenser la notion de travail et le rapport que chaque salarié exerce avec lui afin de mieux appréhender les différentes phases du travail au cours desquelles le salarié change de statut (actif/retraité). Être retraité ne signifie en aucun cas le retrait du monde du travail mais un changement



de statut. Au moment où les systèmes de protection sociale sont le plus violemment attaqués, la convergence revendicative actifs/retraités est plus que jamais nécessaire et concerne celles et ceux qui aujourd'hui vivent la précarité dans le travail et hors du travail, et celles et ceux qui au terme d'une vie de labeur, voient le système de protection sociale voler en éclats.

Être adhérent au syndicat de retraités, c'est la possibilité de se retrouver naturellement pour se grouper et faire face collectivement à son nouvel état, construire toutes les revendications qui en découlent. Les retraités ne sont pas en dehors des luttes. Ils demeurent des travailleurs sous un autre statut qui poursuivent le combat syndical et améliorent leur quotidien (pouvoir d'achat, santé, services publics, dépendance, protection sociale, transports...). La continuité syndicale est donc plus que jamais nécessaire, pensez-y.

Mercredi 29 novembre 2017 de 10 à 17 heures à la CGT à Montreuil

#### DÉFENSE DES DROITS DES SALARIÉS DES MJC L'UG FERC-CGT MOBILISÉE AUPRÈS DES PERSONNELS

Les lois visant à restreindre les droits des travailleurs se sont multipliées depuis ces dernières années (Rebsamen, Macron, El Khomri, Macron XXL) et certains de nos employeurs sont boostés pour profiter de nouvelles facilités pour exploiter les personnels des MJC.

Ainsi les situations sont de plus en plus nombreuse où l'UG est obligée d'intervenir pour aider les salariés en souffrance ou licenciés à faire valoir leurs droits.

Citons quelques exemples:

- A la MJC Berlioz de Pau, notre syndicat dénonce le licenciement abusif du dernier directeur. La procédure au conseil des prud'hommes est en cours.
- A la MJC 4 Bornes de Metz, une salariée est licenciée après avoir refusé une modification non conventionnelle de son contrat de travail. L'UG s'est saisi du dossier.
- A la FFMJC, notre syndicat accompagne une salariée dans une procédure de contestation d'un avis d'inaptitude délivré par un médecin du travail.
- A la FRMJC Pays de Loire, une procédure est engagée devant les prud'hommes par une salariée car elle ne perçoit pas intégralement son salaire fixé par la convention de 72.

D'autres actions sont en cours portant en particulier sur la contestation d'une autorisation de licenciement par un inspecteur du travail, sur des conflits entre le personnel et la direction, sur des heures effectuées mais non payées...

Grace à l'action des élus du personnel CGT soutenu par l'UG, la FRMJC Bretagne a licencié une directrice de MJC. Un des délégués du personnel raconte :

« Suite à un constat de souffrance au travail, à des méthodes managériales anxiogènes et à une gouvernance refusant le dialogue avec le personnel, l'ensemble des salariés a pris conscience de la nécessité d'organiser leur défense et donc leur représentation.

Les salariés ont exigé que soient organisées des élections de Délégués du Personnel, fonction restée vacante suite au départ en retraite du titulaire. Ont été élus un DP titulaire et un suppléant.

Un premier salarié s'est syndiqué auprès de l'UG FERC-CGT, six autres ont suivi, créant ainsi une réelle représentation syndicale au sein de la MJC.

Deux salariés ont saisi les prud'hommes pour contester des sanctions disciplinaires abusives et ne respectant pas le protocole. Lors de la dernière Assemblée Générale, au vu des problèmes de souffrance au travail relayés par la presse, les adhérents se sont mobilisés et le Conseil d'Administration a été renouvelé. En effet, certains ont démissionnés et d'autres n'ont pas été réélus. Les Délégués du Personnel ont lancé une alerte de présomption de barcèlement moral auprès de l'inspection du travail. Rapidement, une enquête contradictoire a été menée par une inspectrice. Une partie du CA, les salariés et la direction ont été entendus. L'enquête a confirmé que « les salariés de la MJC La Paillette vivent une situation anormale de travail, engendrant un risque sérieux d'atteinte à leur santé et à leur intégrité physique et mentale, trouvant son origine dans les méthodes de management anxiogènes de la directrice ». Suite à cette enquête la FRMJC Bretagne à licencié la directrice pour faute grave.

L'UG FERC CGT nous a accompagnés tout au long de ces démarches nous permettant ainsi d'organiser notre défense et de peser dans ce combat qui était loin d'être gagné.»



# CONTESTATION DES DERNIÈRES ÉLECTIONS DU PERSONNEL À LA FFMJC LA CGT OBTIENT GAIN DE CAUSE!

Par son jugement du 24 février 2017, suite à l'audience du 30 janvier, le tribunal d'Instance de Paris 18° a déclaré recevable la demande de l'UG FERC-CGT de contestation des élections des représentants du personnel sur deux points essentiels.

L'employeur n'avait pas accueilli favorablement le fait que la CGT reprenne la majorité au CHSCT le 8 mars 2016 suite à une élection qu'elle avait remportée. Les membres de la liste SUD CFDT ne s'étaient déplacés qu'en tout petit nombre montrant le peu d'intérêt qu'ils avaient concernant les conditions d'hygiène et de sécurité ainsi que les risques psycho-sociaux du personnel. La direction fédérale avait ainsi combiné d'absorber le CHSCT dans

la DUP pour écarter la majorité CGT contre l'avis de l'inspecteur du travail qui lui avait pourtant rappelé la loi. Le juge a donné raison à notre syndicat qui s'est aussitôt mis à l'ouvrage en engageant en particulier des inspections sur certains lieux de travail où il existe différentes présomptions de risque et où certains collègues ont rencontré des difficultés.

D'autre part La liste CFDT-SUD-UNSA avait indiqué à la fin du scrutin des élections une répartition 85% CFDT, 10% SUD et 5% UNSA en matière de représentativité. Elle n'en avait pas le droit car cette information doit être communiquée aux électeurs en amont afin qu'ils expriment leur vote en connaissance de cause. Le tribu-

nal a aussi donné raison à la CGT sur cette question, en modifiant celleci par tiers pour chaque organisation syndicale.

Par ce jugement, le droit est ainsi rétabli. Pour minimiser leur déconvenue, la FFMJC et les organisations syndicales CFDT, SUD, UNSA ont tenté de faire croire que la CGT n'avait pas eu gain de cause sur la contestation des élections. C'est mal connaître la procédure judiciaire qui obligeait la CGT à procéder ainsi, car il n'était évidemment pas question de contester un résultat qui conforte la CGT comme première organisation syndicale dans l'entreprise.

#### AG DE LA FFMJC 3 ET 4 JUIN À SENS INTERVENTION DU DÉLÉGUÉ SYNDICAL CGT FFMJC

Notre syndicat remercie la MJC de Sens pour son accueil et se félicite que la FFMJC l'ait choisie comme lieu de son assemblée générale annuelle.

L'Union Générale FERC-CGT des syndicats des MJC s'est mobilisée dès son congrès en mars dernier, en adoptant à l'unanimité une motion de soutien à cette MJC et a renouvelé hier son soutien aux côtés des salariés dans les difficultés qu'ils rencontrent pour défendre leur outil de travail et leurs emplois.

Le président de la FFMJC rappelait, au cours de ces interventions ce week-end, que, malheureusement, la MJC de Sens n'est pas la seule MJC à être remise en question dans son existence par les élus d'une commune. Nous confirmons que les salariés de cette MJC ne sont pas les seuls à être victime d'enjeux politiques visant à confisquer la parole de militants de l'Éducation populaire.

Après la liquidation de la FR Rhône-Alpes fin 2016, c'est aujourd'hui la FR Ile-de-France dont l'avenir est incertain. Le Tribunal de Grande Instance de Bobigny a ordonné son redressement judiciaire et ouvert une période d'observation de six mois.

Dire que la FFMJC se porte bien serait se voiler la face. Un résultat 2016 déficitaire de plus de 500 000 €, une trésorerie qui entraîne des retards de paiement des cotisations sociales, un plan de redressement qui n'a pas, à ce jour, atteint les objectifs escomptés, malgré le travail important effectué par les professionnels de la FFMJC en charge du développement et des finances.

La situation actuelle démontre la nécessité de faire grand groupe pour sauver l'emploi national et pour éviter la localisation de toutes les MJC.

Il est navrant que la motion votée à la dernière assemblée générale de la FF et visant à l'union des MJC de France n'ait été suivie d'aucune initiative concrète dans ce sens. Les changements politiques actuels risquent de nous être défavorables par un abandon des politiques sociales, de jeunesse et d'Éducation populaire.

La FFMJC doit aujourd'hui, en urgence, se mobiliser et revendiquer son utilité publique et dénoncer, par exemple, la mise à mal du dispositif d'aménagement des rythmes scolaires par la politique Macron.

La modification des statuts, si elle était nécessaire, ne nous apparaissait pas comme une priorité, tant le chantier du redressement est important.

Elle réduit la cogestion en affaiblissant la représentation du personnel dans les instances.

Elle tend à discipliner les MJC en les obligeant à financer tous les niveaux fédéraux.

Ce ne sont plus les MJC qui font fédération, avec ces statuts, mais la fédération qui devient un mouvement et qui ne défendra plus les Maisons aux différents échelons, communal, départemental, régional et national.

L'UG FERC-CGT continuera de s'affirmer comme un syndicat co-gestionnaire attentif aux conditions de travail des personnels et comme force de proposition pour l'avenir d'une fédération représentative des MJC.

# FORMATION SYNDICALE 11 - 12 - 13 DÉCEMBRE 2017

#### AGIR EN TANT QUE SYNDIQUÉ CGT DANS L'ENTREPRISE MJC ET SES FÉDÉRATIONS

Ce stage est ouvert à tous les syndiqués CGT ou futurs syndiqués. Il se déroule dans le cadre du congé de formation syndicale auquel chaque salarié peut prétendre.

Contenu de la formation:

- Histoire de la CGT
- Le projet des MJC
- Le syndicat CGT dans la MJC
- Rôle des différents représentants du personnel
- Les dernières lois sur le travail, la hiérarchie des normes
- La place du personnel dans l'entreprise MJC : la cogestion

Renseignement et inscription à l'UG FERC-CGT : 06 52 28 06 39



# TU SOUHAITES REJOINDRE LA CGT



### COMME D'AUTRES SALARIÉS AU SEIN DES MJC ET DE LEURS FÉDÉRATIONS

Quelles que soient tes motivations, tu exprimes ainsi la volonté de ne pas rester isolé-e, d'être acteur, actrice de ton avenir, de prendre en main tes revendications.

# **ÊTRE SYNDIQUÉ-E À LA CGT OUVRE DES DROITS :**

#### Droit de participer et de décider

La CGT fait le choix de la démocratie. Elle décide de ses orientations avec les syndiqué-e-s. Ses adhérents sont regroupés dans des syndicats qui sont les organisations de bases de la CGT. Être citoyen dans le syndicat est au cœur de la vie syndicale : donner son opinion, débattre et participer à la

prise de décision, s'impliquer dans la vie syndicale, y exercer des responsabilités si on le souhaite;

#### Droit de se former

La formation syndicale est un droit pour tous les salariés et les privés d'emploi, qu'ils soient syndiqués ou non, sous réserve que la formation soit dispensée par une organisation syndicale représentative. Chaque salarié a le droit de s'absenter 12 jours par an en formation syndicale.

#### Droit à l'information

La CGT dispose d'une presse confédérale dont l'objectif est d'être utile à la réflexion de chacun-e pour se forger son opinion, participer à l'échange collectif pour décider ensemble.

## POURQUOI UNE COTISATION SYNDICALE?

La cotisation syndicale versée régulièrement par le syndiqué matérialise son appartenance à la CGT et constitue un élément vital au financement de l'activité de toute la CGT, du syndicat qui mène l'action à l'entreprise jusqu'à la Confédération. Elle garantit son indépendance à l'égard du patronat et des pouvoirs publics.

#### De combien ?

La cotisation fixée statutairement à 1 % du salaire net est un principe d'égalité. Chaque adhérent cotise proportionnellement à ses revenus.

# BULLETIN D'ADHÉSION NOM PRÉNOM ADRESSE POSTALE LIEU DE TRAVAIL ADRESSE MAIL TÉLÉPHONE À RETOURNER PAR MAIL À CGT.MJC@WANADOO.FR TREPUSER DE DECLARRE PAR MAIL À CGT.MJC@WANADOO.FR TREPUSER DE DECLARRE PAR PAR MAIL À CGT.MJC@WANADOO.FR

Directeur de publication : Jean-Pierre LANGUIL

Comité de rédaction : Bureau de l'UG ( Gérard ANDRE, Laurent ANDRIEUX, Didier BRUN, François CHASTAIN, Jean-Marc DUMAS, Jean-Pierre LANGUIL, Max LEGUEM, Marie-José MALATERRE, Nicolas NEVEU ).